



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **2 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1041

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Agir ABCD Rhône pour le projet d'alimentation en eau potable du village de Mbe au Congo Brazaville - Année 2009**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 23 octobre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 3 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémiann.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Philip (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), Chevallier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Flaconnèche (pouvoir à M. Appell), Genin (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Chabrier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Dubos), MM. Réale (pouvoir à M. Claisse), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Roche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à M. Llung), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Kabalo, Mme Levy, M. Louis, Mme Palleja, MM. Pili, Touraine, Turcas, Vurpas.

Séance publique du 2 novembre 2009**Délibération n° 2009-1041**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Agir ABCD Rhône pour le projet d'alimentation en eau potable du village de Mbe au Congo Brazzaville - Année 2009**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Généralités sur le Fonds eau

Par délibération en date du 19 mai 2003, le conseil de Communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant 14 au traité d'affermage entre Veolia eau et la Communauté urbaine, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Ce dispositif, auquel la Communauté urbaine et la société Veolia environnement contribuent paritairement à hauteur de 300 000 € par an chacune, a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du sommet de la Terre à Johannesburg en 2002 de "réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015" et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

Le projet

Mbe, un village de la région des plateaux du Congo Brazzaville situé à 150 kilomètres au nord est de la capitale, lieu devenu touristique par son histoire, hébergeant environ 2 000 habitants en majorité jeunes, une école primaire, un collège, un dispensaire et autres installations, est dépourvu d'eau potable et se trouve en situation de besoin, n'ayant bénéficié d'aucun travaux dont les réalisations auraient permis de résoudre les besoins en eau d'une population chaque jour grandissante.

La rivière Louna est située à environ 2,4 kilomètres et 110 mètres en contrebas du village. Ceci renforce la difficulté et la pénibilité de l'accès à l'eau pour les habitants qui s'y rendent chaque jour. La corvée de l'eau occupe une importante partie du temps de travail des femmes.

Confrontées aux difficultés économiques de la zone et du pays, aux maladies hydriques, les populations de ce village ont compris que leur survie dépendait de la rupture d'un mode de vie. La plupart des paysans pratiquent une agriculture de subsistance, comptant sur la saison de pluie pour irriguer leurs terres et approvisionner leurs sources d'eau souterraine.

L'action consiste à forer un puits à partir du plateau du village pour atteindre une nappe souterraine et à l'équiper d'une pompe immergée, à installer un groupe électrogène, à construire un château d'eau, à réhabiliter une citerne approvisionnant les bâtiments de l'hôpital et à mettre en place une canalisation alimentant 5 bornes fontaines avec compteur d'eau.

Le projet est évalué à un total de 72 578 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 46 800 €.

Lors de sa séance du 2 juillet 2009, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est donc de 46 800 €. Il est à noter qu'une aide pourra être recherchée par la Communauté urbaine auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, à hauteur de 23 400 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le projet de l'alimentation en eau potable du village de Mbe au Congo Brazzaville,
- b) - l'attribution d'une subvention d'équipement de 46 800 €, au titre de l'année 2009, à l'association Agir ABCD, dont le siège est situé 46, rue Voltaire à Lyon 3,
- c) - la convention de financement à passer entre la Communauté urbaine et l'association Agir ABCD définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - signer ladite convention avec l'association Agir ABCD,
- b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau une subvention de fonctionnement d'un montant de 23 400 €,
- c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2009 - compte 674 200 - fonction 1 111.

4° - La recette correspondante à provenir de l'Agence de l'eau sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2009 - compte 748 000 - fonction 1 111.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2009.